

ments officiels, tant du gouvernement que du département de l'Instruction publique, au sujet des dépenses des écoles normales depuis leur fondation jusqu'à cette année, m'a convaincu qu'elles coûtent réellement trop cher pour le résultat qui a été obtenu.

Les témoignages qui ont été rendus en faveur de ces écoles par MM. les principaux et professeurs de Laval et de Jacques-Cartier, n'ont point changé mes convictions sur ce sujet.

Il reste établi, en effet, malgré ces témoignages, que les trois écoles normales ont dépensé, en moyenne, durant les vingt-sept années de leur existence, \$42,000 par année, ou \$14,000 par école, pour le seul soutien et fonctionnement de ces écoles.

De plus, il reste encore établi que la même dépense pour les écoles de Laval et de Jacques-Cartier pendant les années de 1881-1882-1883 a été en moyenne, par année, comme suit :

Pour Laval \$20, 303.00 avec à peu près cent élèves, et pour Jacques-Cartier \$20, -277.00 avec soixante et douze élèves, tandis que dans les premières années de ces écoles, la dépense s'élevait à peine à la moitié de ces sommes.

Sous le rapport des résultats obtenus, il reste établi qu'en 1883, vingt-six ans après la fondation des écoles normales, sur 4945 instituteurs et institutrices faisant l'école dans la province, 555 seulement étaient diplômés des écoles normales. Je ne trouve pas ce résultat satisfaisant.

Considérant que les deux écoles de Laval et de Jacques-Cartier, à leur début, coûtaient à peine la moitié ce qu'elles coûtent aujourd'hui, je suis d'avis que le gouvernement, tout en tenant compte des intérêts des particuliers en cette cause, et tout en prenant le temps convenable, pour opérer une réforme plus économique que le système actuellement suivi, en confiant l'enseignement pédagogique à des institutions déjà existantes, pourrait cependant opérer une économie assez considérable pour permettre l'essai d'un nouveau système d'écoles nor-

males, en établissant dans quelques diocèses des écoles normales de filles sous la direction de communautés religieuses.

Je suis aussi d'avis qu'il faudrait réduire le programme des écoles à l'enseignement purement pédagogique.

Quant aux paragraphes du rapport qui donnent à espérer une économie possible avant longtemps, laquelle serait employée à l'établissement d'écoles normales de filles sous la conduite de communautés religieuses dans les diocèses, j'y donne volontiers mon concours.

Signé, † L. F., évêque des Trois-Rivières.

Le rapport du sous-comité des livres qui suit est lu et adopté :

Au Comité catholique du conseil de l'Instruction publique

Le sous-comité chargé de l'examen des livres et invité à reconsidérer la question du système introduit par "les leçons de langue française des Frères des écoles chrétiennes, cours élémentaire et cours moyen" a l'honneur de faire rapport :

Qu'il recommande l'approbation de ces deux livres comme complément à l'étude de la grammaire ; car, ainsi qu'il est dit dans la préface de ces deux ouvrages : si "avantageux que soient les procédés qui y sont indiqués, ils ne sauraient jamais "suppléer à l'étude directe des principes et "des règles."

Le sous-comité maintient en outre les autres observations qu'il a faites dans son rapport précédent.

En ce qui concerne la grammaire et les exercices de Bonneau que MM. Rolland se proposent de rééditer, le sous-comité a prié Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski de faire l'examen détaillé de ces deux livres, et d'indiquer les modifications à faire pour la nouvelle édition, et cela d'ici à la réunion du comité du mois de mai prochain.

Signé, CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.,
Présiden.